



MAIRIE 79290 BRION-PRÈS-THOUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 16/09/2025
Reçu en préfecture le 16/09/2025
Publié le
ID : 079-217900562-20250911-11_09_DEL02-DE

SÉANCE DU 11 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 11 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRION-PRÈS-THOUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DECHEREUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation du conseil : 05/09/2025

Présents : MMES-MM - BÉRITAULT - DECHEREUX – DIACRE - LANDAIS - MORIN - MAHÉ – SOULARD - BAIN – PICHOT – BREGER (arrivé à 21h05) – NOGUES

Absents : MMES-MM – GRANGE –

Excusés : MMES-MM GOURIN –

Secrétaire de séance : Mme MORIN

Nombre de Conseillers	En exercice	Présents	Absents	Procurations	Votants
	13	11	2	0	11

11_09_DEL02 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'EUROPE ET LA REGION NOUVELLE AQUITAINE QUI AGISSENT ENSEMBLE POUR LE TERRITOIRE GAL (GROUPE D'ACTION LOCALE DU THOUARSAIS ET DU LOUDUNAIS) DANS LE CADRE DU FEDER POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) – ANNULE ET REMPLACE

- ✓ Vu la délibération du Conseil Municipal n° 21-03 DEL 03 en date du 21 mars 2024 entérinant le projet de construction d'une MAM ;
- ✓ Vu la délibération du Conseil Municipal n° 15-07-DEL-02 en date du 15 juillet 2024 entérinant le classement du bâtiment de la MAM dans le domaine public de la commune ;
- ✓ Vu la délibération du Conseil Municipal n°15-07-DEL-06 en date du 15 juillet 2024 concernant une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du fonds de solidarité pour la construction de la MAM ;
- ✓ Vu la délibération du Conseil Municipal n°19-12-24 -DEL-04 en date du 19 décembre 2024 concernant une demande de subvention auprès de l'Etat, de la CAF, de la MSA, du GAL et de la Communauté de Commune du Thouarsais pour la construction de la MAM ;
- ✓ Vu la délibération du Conseil Municipal n°14-04-25 -DEL-04 en date du 14 avril 2025 concernant la demande de subvention auprès du GAL pour la construction de la MAM ;

Suite à l'attribution des marchés de travaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affiner Le plan de financement pour la demande de subvention FEDER et de le présenter en prenant en compte uniquement la partie marchés de travaux conformément au plan de financement suivant, pour réaliser cette construction :

DEPENSES EN € HT		REC	
Travaux			
Lot 1 - Terrassement	35 971,02	CAF	95 263,03
lot 2 - Maçonnerie - Gros œuvre	58 772,35	MSA	15 877,17
Lot 3 - charpente - Ossature bois	36 458,84	CCT - Fonds de concours enveloppe complémentaire	59 539,40
Lot 4 - Couvertures - zinguerie	48 344,66	DETR	96 110,08
Lot 5 - Menuiserie extérieure	38 718,67	FEDER	40 764,48
Lot 6 - Plâtrerie cloisons doublages	33 798,49	Cne Brion-Près-Thouet	76 888,54
Lot 7 - Electricité - Photovoltaïque	36 924,00		
Lot 8 - Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation	56 559,54		
Lot 9 - Peinture - sol souple	25 279,75		
Lot 10 - Enduits	11 455,38		
Lot 11- Nettoyage de chantier	2 160,00		
TOTAL HT	384 442,70		384 442,70
	76 888,54		
TOTAL TTC	461 331,24		

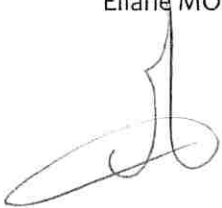
- Il est proposé au Conseil municipal :
- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus ;
 - De solliciter une demande d'aide financière auprès de l'Europe et la Région Nouvelle Aquitaine agissant ensemble pour le territoire GAL Groupe d'Action Locale (Thouarsais – Loudunais) dans le cadre du FEDER à hauteur de 40 764,48 euros ;
 - D'autoriser le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer toutes pièces relatives à ce projet.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré, en mairie, le 11 septembre 2025.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,
Eliane MORIN



Le Maire,
Thierry DECHEREUX

